



CHARTE ETHIQUE



SUMMARY



1 Application de la
Charte



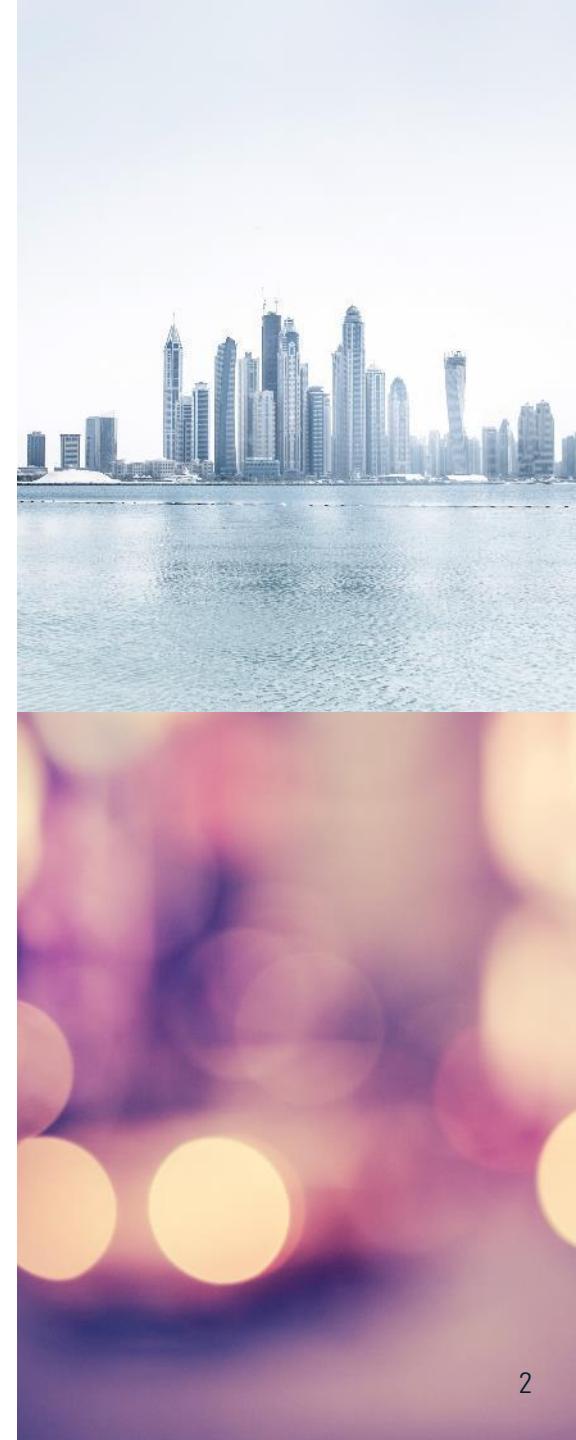
2 Principes
d'Ethiques

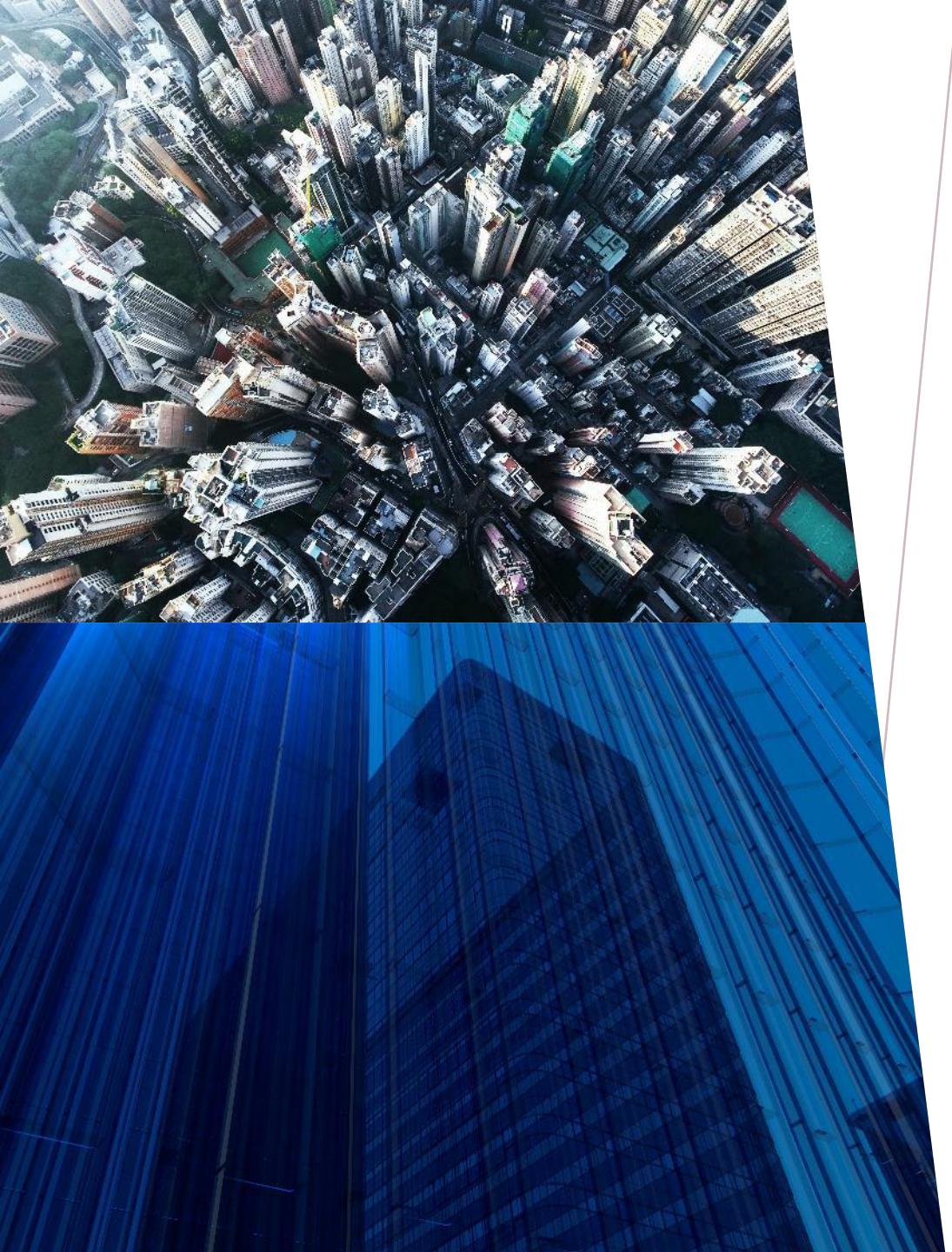


3 EECD et ses
collaborateurs



4 EECD et les autres
parties prenantes





1. APPLICATION DE LA CHARTE

Objectifs de la Charte

La Charte Éthique formalise des règles comportementales et des bonnes pratiques. Elle répond aux questions qui peuvent se poser dans des situations concernant les relations internes (entre collaborateurs) et externes (avec nos différents interlocuteurs).

Champ d'application

La connaissance, la compréhension et le respect des valeurs et des règles présentées dans ce document concernent chaque collaborateur du Groupe, quel que soit son statut, niveau hiérarchique ou ancienneté

Diffusion de la Charte

Le Groupe assure la diffusion de cette Charte. Elle est remise à chaque nouveau collaborateur, et publiée sur le site internet du Groupe.

Tout responsable veille à l'accès à la Charte, à sa connaissance, compréhension et application par ses équipes. Il montre l'exemple en appliquant lui-même ces principes au quotidien.

*Dans cette Charte, le terme "Groupe" désigne indifféremment la société EECM Gardiennage, et ses éventuelles filiales, et ses collaborateurs. La Charte s'applique à l'ensemble du personnel, concrétisant ainsi l'action du Groupe.

Signalisation et devoir d'alerte

Tout collaborateur du Groupe est garant du respect, dans le cadre de ses actions, de ses activités ou de ses domaines de compétences, des principes et des règles de comportement de la présente Charte.

Toute personne témoin d'un comportement ou d'une situation contraire aux principes édictés dans la Charte doit alerter son responsable hiérarchique ou déclarer la situation auprès de la Direction Générale du Groupe par tout moyen.

Cette alerte sera traitée selon une procédure garantissant protection et confidentialité pour le témoin.

Sanctions

Aucun collaborateur ne fera l'objet de mesures disciplinaires en cas de signalisation erronée effectuée de bonne foi.

L'inobservation des règles de conduite contenues dans la présente Charte Éthique peut entraîner des sanctions disciplinaires, allant jusqu'au licenciement pour un collaborateur. L'application des sanctions disciplinaires n'exclut pas d'éventuelles poursuites pénales ou civiles.

Entrée en vigueur

La Charte Ethique entre en vigueur à sa date de publication.

2. PRINCIPES D'ETHIQUE

Ces principes sont généraux et s'appliquent dans tous les domaines d'action du Groupe. Le groupe promeut ces valeurs et demande à ses parties prenantes d'y adhérer.



2.1 Respect des lois et réglementations

Engagements du Groupe

Le Groupe s'engage à respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur, nationales et internationales, applicables à son activité. Le Groupe se conforme également à des principes déontologiques généralement reconnus afin de garantir son image et son intégrité.

Prééminence des lois et réglementations

Le Groupe veille à l'observation des règles et des coutumes locales dans chaque pays où le Groupe opère. En cas de contradiction entre les lois ou règlements locaux et les règles internes, les premiers sont prééminents. Autant que possible, le Groupe adapte ses règles ou publie une dérogation formelle.

Veille réglementaire

Le Groupe porte une attention particulière aux évolutions des lois et des règlements et adapte en conséquence ses règles internes.

2.2 Respect et protection des personnes

Respect des droits de l'homme

Le Groupe respecte les Droits de l'Homme et adhère aux principes des conventions et organisations internationales.

En matière de respect des droits humains fondamentaux, le Groupe s'engage notamment au respect des lois portant sur l'emploi, à garantir l'accès à des salaires minimums, à ne pas faire travailler des enfants, et à ne recourir à aucune forme de travail forcé.

Non-discrimination

Dans les relations professionnelles, qu'elles soient internes ou externes, le Groupe a pour principe d'éviter toute discrimination.

En particulier, le Groupe recrute ses collaborateurs sur leurs seules qualités propres, sans discrimination d'âge ou de sexe, d'origine raciale ou ethnique, d'opinions politiques ou religieuses, dans le respect total de leur vie privée.

Protection de la santé

Le Groupe pose comme une priorité que la bonne santé physique et psychologique des personnes ayant des relations avec le Groupe soit préservée, que toutes les mesures soient prises afin d'assurer leur sécurité et leur protection, que les conditions de travail et les relations entre les personnes soient saines et respectueuses de leur dignité.

2.3 Protection des actifs et de l'image

Protection des actifs

Le Groupe contribue à protéger et préserver ses actifs. Le maintien de leur intégrité bénéficie à l'ensemble du Groupe.

Ces actifs sont constitués de biens matériels (installations, équipements ou fournitures) ou immatériels (informations, propriété intellectuelle, savoir-faire). Le Groupe met en œuvre les moyens nécessaires pour éviter les dégradations, malveillances, vols ou détournements, mais également les négligences, gaspillages ou usages inappropriés.

Protection de l'image

Le Groupe, conscient de l'importance de son image et de sa notoriété pour la réussite de ses activités, porte une attention particulière à tout acte de dénigrement ou diffusion de fausses informations.

2.4 Fiabilité et sincérité de l'information

Fiabilité et exhaustivité de l'information

La bonne gestion de l'activité suppose que chacun fournit et transmette des données et informations exactes, aussi complètes que possible, dans le strict respect des règles applicables de confidentialité. Tous les domaines du Groupe sont concernés.

Sincérité et transparence de l'information

Toutes les informations distribuées par le Groupe sont sincères, transparentes, compréhensibles et complètes.

2.5 Ethique des affaires

Conflit d'intérêt

Le Groupe est attentif à éviter et corriger toute situation pouvant amener un conflit d'intérêts pour ses collaborateurs, c'est à dire la recherche d'un intérêt différent de ceux du Groupe, de ses actionnaires ou de ses clients, pour en tirer un avantage personnel direct ou indirect.

Corruption

Dans le respect de la législation en vigueur, le Groupe s'interdit tout comportement assimilable à de la corruption. Il n'entre pas dans des relations ambiguës, internes ou externes, qui pourraient provoquer le moindre doute quant à sa sincérité et son honnêteté.

Toute tentative ou détection d'action assimilable à de la corruption, active ou passive, d'origine interne ou externe, doit être portée à la connaissance de son responsable direct ou de la Direction Générale du Groupe.

Concurrence et propriété intellectuelle

Le Groupe reconnaît la valeur de la concurrence et respecte les obligations nationales et internationales telles que l'interdiction du partage des marchés ou des limitations de la production ou de la vente. Le Groupe reconnaît la valeur des marques concurrentielles et respecte les droits de propriété intellectuelle de tiers.

2.6 Gestion des Activités

Assurer le développement pérenne du Groupe est une valeur fondamentale qui guide les comportements des collaborateurs du Groupe. Valoriser son patrimoine, assurer sa rentabilité et son développement, préparer l'avenir doivent être des préoccupations permanentes.

Equité et bénéfice mutuel

Le Groupe œuvre au mieux du bénéfice mutuel du Groupe et de ses partenaires d'activité (les collaborateurs, les clients, les fournisseurs, les actionnaires) dans un esprit d'équité et d'honnêteté.

Chacun s'engage à préserver les intérêts du Groupe, dans le respect des Principes d'Ethique.

Respect des engagements

La qualité des relations développées par le Groupe dépend de sa capacité à se mobiliser, se rendre disponible, avec une volonté permanente de transparence et de coopération.

La tenue des engagements pris par le Groupe est une priorité. Elle dépend de l'analyse préalable des risques, du réalisme des engagements, du strict respect des droits de chacun, définis par les réglementations et les contrats.

Performance et efficience

La pérennité du développement du Groupe est étroitement liée à la performance dont il fera preuve sur ses marchés et à l'efficience des moyens mis en œuvre. Elles reposent principalement sur la valeur ajoutée apportée aux clients, au renforcement de la compétitivité, à l'optimisation des ressources utilisées, à la santé financière, à la qualité et à la mobilisation de ses collaborateurs.

2.7 Confidentialité et sécurité de l'information

Confidentialité

Le Groupe assure la confidentialité des informations et des données appartenant au Groupe ou transmises par les tiers pour protéger les intérêts de ses collaborateurs, de l'entreprise, des clients, des fournisseurs et des partenaires.

Toute information professionnelle et personnelle qui n'est pas publique ne peut pas être partagée, même en l'absence d'une obligation formelle de secret.

Respect de la vie privée et confidentialité des données personnelles

Le Groupe respecte la vie privée et en particulier les données à caractère personnel concernant les collaborateurs ou toute autre partie prenante.

Il collecte des données uniquement si elles sont nécessaires et s'il a été expressément autorisé à cet effet.

Il ne communique pas de quelque manière que ce soit à des tiers non autorisés les informations personnelles.

Il met toujours au premier plan la sécurité des procédures destinées au traitement des informations personnelles, en respectant la politique interne de protection des données.

Sécurité

Le Groupe porte une attention particulière à la sécurité de ses actifs et de ses informations.

Il met en place les règles adaptées pour l'accès aux locaux du Groupe, la sauvegarde des données, la protection des actifs du Groupe ou des Clients, la protection des informations contre les intrusions.

2.8 Responsabilité sociétale

La politique environnementale

Le Groupe mène une démarche d'amélioration continue en matière de protection de l'environnement.

La stratégie du Groupe se base sur une optique d'investissements et d'activités qui répondent aux principes du développement durable et de l'innovation. En tant qu'entreprise responsable, le Groupe prend en compte les besoins des clients actuels et les intérêts des générations futures.

Actions politiques et associatives

Le Groupe ne finance ni les partis politiques ni les institutions religieuses.

Il s'abstient également de toute contribution à des syndicats ou des associations qui pourraient impliquer un conflit d'intérêts.

Institutions

Le Groupe œuvre à l'application des principes d'honnêteté, de transparence, de coopération et de non-ingérence avec les pouvoirs publics et autres organismes indépendants.



3. EECM GARDIENNAGE ET SES COLLABORATEURS

L'atteinte des objectifs du groupe dépend de la bonne réalisation des missions. Les collaborateurs constituent donc une richesse essentielle du groupe via la qualité des compétences, la motivation et la cohésion des équipes.

3.1 Respect et protection des personnes

Règles de comportement

Le Groupe s'engage à promouvoir un environnement de travail sain et favorable à l'épanouissement, diversifié et créatif qui mobilise et encourage ses collaborateurs à développer leur savoir-faire et leurs ambitions professionnelles.

Le Groupe prohibe tout comportement pouvant porter atteinte à la dignité de l'individu et en particulier tout agissement de harcèlement moral ou sexuel quelle qu'en soit la forme. Le Groupe interdit tout abus d'autorité.

Politique de recrutement et maîtrise des missions

Le Groupe a la volonté d'aller toujours vers l'excellence et la qualité en intégrant et en gardant des talents. Il recrute son personnel uniquement en fonction des besoins du Groupe et des qualités propres à chaque candidat.

Les collaborateurs reçoivent les informations et moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions, en tenant compte de leurs compétences ou de leur potentiel.

Développement des compétences

Le Groupe reconnaît la compétence des collaborateurs, organise la promotion des potentiels et encourage la mobilité entre les missions.

Il s'engage à adopter des stratégies qui allient la croissance et la rentabilité de l'entreprise à la protection et au développement de l'emploi, et à promouvoir la qualité du travail, de façon compatible avec la conjoncture économique externe.

3.2 La santé et la sécurité au travail

En plus des Principes d'Ethique portant sur la protection de la santé et sur la sécurité, le Groupe s'assure de l'information des collaborateurs sur les règles d'hygiène et de sécurité inhérentes à leur activité professionnelle.

3.3 Protection de l'image du Groupe

Chaque collaborateur est porteur de l'image du Groupe, et s'engage à éviter tout acte de dénigrement ou d'atteinte à sa réputation. Chacun est donc responsable de la cohérence des messages émis, quels que soient les supports utilisés et les sujets traités.

Seuls les collaborateurs dûment habilités sont autorisés à communiquer, au nom du Groupe, sur ses activités et services.

3.4 Ethique des affaires

Chaque collaborateur doit respecter les principes d'intégrité et de loyauté dans ses rapports avec les clients, fournisseurs et autres partenaires.

Le conflit d'intérêt

Les collaborateurs doivent signaler à leurs responsables directs les situations et les activités pour lesquelles, eux-mêmes ou l'un de leurs proches, ont des intérêts économiques et financiers en conflit avéré ou potentiel avec les intérêts du Groupe.

Les cadeaux et avantages

Le Groupe établit une politique qui définit précisément le cadre de l'offre ou de l'acceptation de cadeaux ou autres avantages. Elle interdit tout élément susceptible d'influencer des décisions ou des comportements, de compromettre la neutralité de jugement ou du moins d'en créer le soupçon.

3.5 Activités politiques et associatives

Le Groupe garantit la liberté d'association, d'adhésion aux syndicats et de négociation collective. Il assure aux collaborateurs la liberté de choix et la possibilité d'exercer effectivement leurs droits.

Les collaborateurs ayant une activité politique ou religieuse l'exercent à l'extérieur du Groupe, à titre privé, en dehors des lieux et du temps de travail. S'ils mentionnent leur appartenance au Groupe dans le cadre de ces activités, ils doivent indiquer clairement qu'ils ne le représentent en aucune façon.

4. EECM GARDIENNAGE ET LES AUTRES PARTIES PRENANTES

Le groupe est une entreprise concurrentielle dont les revenus proviennent principalement des contrats conclus avec ses clients. Ceux-ci sont au centre de ses priorités.

Conscient de leur importance dans la réalisation de ses objectifs, le Groupe œuvre pour le développement de partenariats avec ses Fournisseurs. Le Groupe s'engage à des relations basées sur la rigueur, le respect mutuel et l'équité. Les relations de long terme sont privilégiées.



4.1 Les Clients

Valeur ajoutée et force de proposition

Le Groupe développe son activité avec un souci constant de professionnalisme. Celui-ci passe par la compréhension de la chaîne de valeur de ses clients, par la conception d'offres à forte valeur ajoutée respectant leurs enjeux et leurs besoins, leur apportant un avantage concurrentiel sur leurs marchés.

La valeur ajoutée se concrétise dans la capacité du Groupe à être force de proposition, à offrir aux clients l'accompagnement et les opportunités utiles à leur propre développement, au-delà même de leur capacité à formuler leurs besoins.

L'excellence technique et l'innovation technologique sont des éléments essentiels du positionnement du Groupe.

Satisfaction du client

Le Groupe privilégie le développement d'une confiance réciproque avec ses clients, afin d'instaurer des relations sur le long terme. Le Groupe réalise un suivi constant de l'opinion des clients, prend en compte les enseignements recueillis, traite les réclamations avec diligence et objectivité, à l'aide de plans d'actions et de progrès permanents.

4.2 Les Fournisseurs

Critères de sélection

Les fournisseurs font l'objet de procédures de sélection transparentes et non discriminatoires. Les critères mis en œuvre sont objectifs, basés sur la complémentarité, la compétitivité, la qualité et la sécurité des produits ou des services fournis.

Resources dédiées au choix des fournisseurs

Le choix des fournisseurs et l'achat de biens et de services sont effectués par des fonctions compétentes du Groupe, en respectant les politiques internes.

Le Groupe assure également une mise en concurrence suffisante, dans le respect des principes d'impartialité et d'indépendance.

Les choix du Groupe prennent également en compte les enjeux sociaux et environnementaux et le rapport de confiance.

L'engagement des fournisseurs au respect des principes de la présente Charte est un critère essentiel.

Contenu des prestations

Les fournisseurs reçoivent des instructions claires sur les produits et services attendus, et les modalités de rétributions sont précisément définies.

Le Groupe s'engage à ne pas s'impliquer dans le recel ou le blanchiment de recettes d'activités criminelles, de quelque forme ou nature que ce soit. Le même principe est exigé de ses fournisseurs.

Les paiements ne peuvent en aucun cas être effectués pour un sujet autre que la contrepartie contractuelle, exception faite pour les cas de cession de créance.

Suivi de relations

La performance des partenaires du Groupe est régulièrement évaluée sur des critères objectifs, incluant les mêmes critères que pour la sélection.



EECM Gardiennage

80, Angle bd My Slimane rue El Gara,
3ème étage n°19

Ain Sebaâ – Casablanca - Maroc

Tel: 0522662757

Email: eecm.gardiennage@gmail.com